Circ. Caout. Ntre Réf. EL/DM. Caoutchouc du 21/05/2013.

BRANCHE CAOUTCHOUC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PARITAIRE DU 15 MAI 2013

I. ACCORD SALAIRE POUR 2013 :

Suite à l'interpellation de la CGT, la chambre patronale confirme que la réunion de ce jour est une conclusion des salaires minimaux hiérarchiques « SMH » de branche, sans débat, mais simplement pour donner la position de chaque Organisation Syndicale.

Pour la CGT, la proposition de la chambre patronale est une fois de plus en-dessous de tout et ne répond absolument pas aux besoins des salariés.

Aujourd'hui dans ce contexte soi-disant de crise, on voit les entreprises du caoutchouc devenir de plus en plus riches et rentables.

La politique d'austérité mise en place par Bruxelles depuis 2009, pleinement partagée par le patronat, n'a fait qu'aggraver la situation économique de l'Europe.

Plus de 19 millions de chômeurs en Europe et pratiquement 1000 chômeurs de plus chaque jour en France, projettent les peuples dans une pauvreté sans précédent.

La CGT fait remarquer la nécessité d'avoir des salaires décents dans la branche afin de relancer la croissance et garantir, de ce fait, la création d'emplois.

Nous constatons avec plaisir, que le Président de la commission Européenne (M. Barroso), le Secrétaire américain au trésor (M. Jack Lew) , ainsi que la Directrice générale du FMI (Christine Lagarde) et de nombreux économistes affirment et estiment, le 23 avril 2013, que la politique d'austérité a atteint ses limites.

Ces mêmes personnes admettent que *« pour réussir une politique, quelle qu'elle soit, doit bénéficier d'un minimum de soutien politique et social, ce qui n'est plus le cas dans de nombreux pays européens ».*

La CGT confirme que ce n'est pas avec l'austérité et la rigueur tant développées qu'on résorbera la situation catastrophique du chômage.

C'est pourquoi, nous avons demandé à la chambre patronale la réouverture de véritables et sérieuses négociations salariales de branche.

La CGT ne sera pas signataire de cet accord au rabais.

Une nouvelle fois, l'ensemble des cinq Organisations Syndicales refuse en bloc la proposition patronale.

Le SNCP prend acte et ne reprogramme pas d'autre négociation salaire.

II. LE CONTRAT DE GÉNÉRATION :

La CGT interpelle le SNCP sur l'absence du thème reconnaissance de la pénibilité au travail, dans l'ordre du jour.

Il avait pourtant été décidé à la réunion de concertation du 16 janvier, que ce thème serait abordé en même temps que le contrat de génération.

La CGT avait fortement insisté sur l'obligation d'avoir les deux chapitres reconnaissance de la pénibilité que sont :

- La prévention.
- La réparation par des départs anticipés.

Nous constatons, une fois de plus, que nos demandes sont restées vaines. Nous n'acceptons pas que ces 2 thèmes soient dissociés.

- ***Nous avons revendiqué la reconnaissance de la pénibilité par une transmission du savoir aux jeunes embauchés, sans attendre d'avoir 55 ans et de prévoir des départs anticipés.***
- ***Nous avons demandé que chaque départ soit remplacé.***
- ***Nous avons terminé nos demandes en revenant sur un point non négociable, qui reste l'embauche des jeunes en CDI, déjà contestée par le SNCP.***

En conclusion, la CGT démontre le manque de crédibilité de cette négociation de contrat de génération, car nous sommes malheureusement inondés d'information de PSE, de plan de départs volontaires, ruptures conventionnelles et départs naturels non remplacés.

La seule et unique volonté de cette négociation reste l'obligation d'ouvrir cette dernière qui va certainement dévier sur un plan d'action de manière à éviter la pénalité financière de 1 % de la masse salariale brute.

Nous avons déjà eu cet exemple dans la branche du caoutchouc avec le premier accord pénibilité, qui s'est soldé par un échec puis la mise en place de plans d'actions minables dans les entreprises.

La faiblesse de l'action le 28 avril 2010 a donné toute la latitude au SNCP pour ne pas prendre en compte nos revendications de réparation de la pénibilité subie avec des départs anticipés.

Il faut ressortir l'enquête pénibilité faite dans la branche et que chaque syndicat aille aux débats vers les salariés. Les 10 % de réponses remontés sont insuffisants pour faire pression et avoir une réelle négociation.

La branche pétrole, en sortie du conflit des retraites, a réussi à obtenir un accord avec départ anticipé.

Les Arkéma avec des actions de grève ont obtenu un accord pénibilité.

Trop peu d'accords sont en place aujourd'hui. Il est urgent, camarades, de se mettre dans l'action.

Rappel : décision prise à l'Assemblée générale du caoutchouc le 17 avril 2013 : faire une heure de grève dans chaque entreprise le 17 juin 2013. Une heure c'est très peu mais la symbolique est très forte.

TOUS ENSEMBLE LE 17 JUIN 2013.